

Ennio Floris

Jésus rejette la loi sur le divorce (Marc 10:1-12)

Introduction



ouvent, les *Évangiles* situent les paroles les plus bouleversantes de Jésus dans un contexte de polémique avec les pharisiens (Mt 22:15 ; Mc 8:11). Modèle littéraire, ou narration conforme aux témoignages ?

Il y a des raisons pour accrédi-ter l'une et l'autre hypothèse. Il reste, selon Mt 5:31-32, que Jésus a critiqué ouvertement le droit du divorce établi par Moïse. Cela peut suffire pour estimer que des pharisiens ont cherché, par les pièges de la dialectique, à conduire Jésus à des aveux publics susceptibles de permettre de le traîner en jugement.

Pour les évangélistes, cette dispute est une pièce importante de la critique menée par Jésus à l'encontre de la Loi. Marc la situe au début du dernier voyage de Jésus à Jérusalem, probablement pour que les enseignements de Jésus à ce sujet en Galilée soient aussi proclamés en Judée, et qu'ils demeurent étroitement liés à l'événement de sa mort et de sa

résurrection.

Mon propos est d'exposer tout d'abord le précepte du divorce édicté par Moïse – ainsi que les problèmes qu'il suscitait dans les consciences – et les réserves manifestées avant Jésus à son égard. J'exposerai ensuite la condamnation que Jésus en fait dans le texte de Mt 5:31-32. Puis j'entrerais dans le vif de la dispute entre les pharisiens et Jésus, afin d'en démêler l'intrigue dialectique et préciser la question ainsi que l'interprétation du précepte donnée par les interlocuteurs. Je chercherai enfin à clarifier la portée de la réponse de Jésus : si elle a été prononcée par lui comme personne historique, ou en tant que personnage christique.